

Conseil Municipal
du 21 mars 2026

♦♦♦♦♦♦♦♦

PROCES-VERBAL DE REUNION

N°	
	Installation du Conseil Municipal
1	Election du Maire
2	Détermination du nombre d'adjoints
3	Election des adjoints
4	Lecture et remise de la charte de l'élus local

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE	VILLE de M A Y E N N E	
ARRONDISSEMENT DE MAYENNE	EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	/	L'an deux mille vingt-six, le 16 mars, M. LE SCORNET a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le samedi 21 mars, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal à 10 h.
Contre	/	
Pour	/	
Abstention	/	
Quorum	17	

Séance du 21 mars 2026

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Maire, Mme JONES, M. DUTET, Mme ANGOT, M. TRIDON, Mme HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mme TAILLANDIER-LIVET, M. CONSTANT, Mme GEFFROY, M. GARREAU, Mme FOUCHER, M. LANDEMAINE, Mme DELPHA, M. MESLIN, Mme PEYRIEUX, M. GAUMER, Mme CHEVILLARD, M. LE SCORNET (*quitte la séance après l'élection du Maire*), Mme LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FRÉART, M. BESSIN, Mme COLLET, M. FRANCOU, conseillers municipaux.

Excusés :

-

Mme FOUCHER a été désignée secrétaire de séance.

Installation du Conseil Municipal

Jean-Pierre LE SCORNET rappelle les résultats du scrutin du 15 mars 2026 :

Nombre d'électeurs inscrits : 9 736

Nombre de votants : 5 787

Nombre de suffrages exprimés : 5 592

Nombre de voix obtenues par liste :

- Liste « Mayenne pour vous » conduite par M. Jean-Pierre LE SCORNET : 2 303 voix, soit 41,18 %
- Liste « Mayenne s'écrit ensemble » conduite par M. Adrien MOTTAIS : 3 289 voix soit 58,82 %

Jean-Pierre LE SCORNET procède à l'appel nominal des conseillers municipaux élus :

1	Adrien MOTTAIS	Mayenne s'écrit ensemble
2	Valérie JONES	Mayenne s'écrit ensemble
3	Fabien DUTET	Mayenne s'écrit ensemble
4	Francine ANGOT	Mayenne s'écrit ensemble
5	Jean-Michel TRIDON	Mayenne s'écrit ensemble
6	Véronique HOVART	Mayenne s'écrit ensemble
7	Jean-Yves BRÉHIN	Mayenne s'écrit ensemble
8	Gisèle GAINCHE	Mayenne s'écrit ensemble
9	Xavier LE FAOU	Mayenne s'écrit ensemble
10	Kenza CORDON	Mayenne s'écrit ensemble
11	Michel MORIN	Mayenne s'écrit ensemble
12	Valérie BARREAU	Mayenne s'écrit ensemble
13	Cyril LECHAT	Mayenne s'écrit ensemble
14	Myriam LEMARDELÉ	Mayenne s'écrit ensemble
15	Julien LAUNAY	Mayenne s'écrit ensemble
16	Régine TAILLANDIER-LIVET	Mayenne s'écrit ensemble
17	Anthony CONSTANT	Mayenne s'écrit ensemble
18	Anne GEFFROY	Mayenne s'écrit ensemble
19	Jean-Christophe GARREAU	Mayenne s'écrit ensemble
20	Floriane FOUCHER	Mayenne s'écrit ensemble
21	Hermann LANDEMAINE	Mayenne s'écrit ensemble
22	Anne-Laure DELPHA	Mayenne s'écrit ensemble
23	Clément MESLIN	Mayenne s'écrit ensemble
24	Laure PEYRIEUX	Mayenne s'écrit ensemble
25	Ludovic GAUMER	Mayenne s'écrit ensemble
26	Claire CHEVILLARD	Mayenne s'écrit ensemble
27	Jean-Pierre LE SCORNET	Mayenne pour vous
28	Stéphanie LEFOULON	Mayenne pour vous
29	Hubert GUERAULT	Mayenne pour vous
30	Isabelle FRÉART	Mayenne pour vous
31	Mathieu BESSIN	Mayenne pour vous
32	Pauline COLLET	Mayenne pour vous
33	Thierry FRANCOU	Mayenne pour vous

Jean-Pierre LE SCORNET déclare les membres du Conseil Municipal cités précédemment installés dans leurs fonctions.

1 – Election du Maire

Le doyen d'âge prend la présidence de l'assemblée : Thierry FRANCOU

Une secrétaire de séance est désignée : Floriane FOUCHER

Deux assesseurs sont désignés : Julien LAUNAY et Valérie BARREAU

Conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé au cours de cette séance à l'élection du Maire :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième de tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré. »

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] : 26
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOTTAIS Adrien	26	Vingt-six

Après un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à la majorité, désigne Adrien MOTTAIS, Maire de Mayenne.

M. MOTTAIS : Mesdames et messieurs, chers Mayennais, chers collègues, c'est avec une émotion profonde, sincère et une profonde humilité que je m'adresse à vous aujourd'hui au moment où l'écharpe de maire vient de m'être remise. Merci Joël d'avoir acceptée celle qui a rendu ce moment aussi beau que concret. L'honneur qui m'est fait aujourd'hui est majeur, mais cet honneur s'accompagne immédiatement d'une conscience aiguë des obligations, des responsabilités et des devoirs qui sont désormais les miens. Être maire, ce n'est pas seulement administrer une commune, c'est être au service de chacune et de chacun. C'est écouter, comprendre, considérer, c'est valoriser les atouts de notre ville, mais aussi reconnaître ses fragilités sans les nier. Être maire, c'est donc savoir douter, se remettre en question pour toujours chercher à faire mieux. C'est aussi tisser et entretenir ce lien de confiance si indispensable entre les élus et leurs habitants. Je veux remercier chaleureusement toutes les Mayennaises et tous les Mayennais, leur garantir la même considération, la même écoute et la même place, quel que soit leur vote, leur sensibilité ou leurs convictions. Je ne souhaite pas être un maire qui efface les différences, car les différences nous font grandir lorsqu'elles sont respectées. Je souhaite au contraire être le maire du bien commun et de la force du collectif, en d'autres termes, chérir ce qui nous rassemble plutôt que ce qui nous oppose. Alors que je prends aujourd'hui mes fonctions, je fais face avec humilité à l'histoire de Mayenne et à ses incarnations. Permettez-moi donc de saluer la mémoire de Claude Leblanc. D'adresser une pensée chaleureuse à Michel Angot et de saluer avec sincérité la présence dans cette assemblée de Jean-Pierre Le Scornet. Je souhaite également saluer l'équipe municipale sortante qui a contribué ces dernières années à la vie de notre ville au-delà de nos différences. Je veux dire à celles et ceux qui siégeront désormais dans l'opposition que le débat démocratique est une richesse. Les différences de points de vue ne doivent jamais effacer

l'estime que nous devons à tous ceux qui s'engagent. Ma porte sera toujours ouverte dans un esprit de respect, de dialogue et de responsabilité partagée. Je veux aussi saluer l'ensemble des agents de la collectivité, monsieur le directeur général. Les mandats d'alternance suscitent des interrogations et des doutes tout à fait légitimes. Je veux exprimer à l'ensemble des équipes ma confiance et je sais pouvoir compter sur leur engagement et leur professionnalisme pour éclairer les orientations du mandat à venir. Je sais pouvoir compter sur eux comme ils peuvent pleinement compter sur moi. Par leur vote, les Mayennais et les Mayennaises nous ont accordé une confiance claire. Ce résultat est à la fois une fierté, mais aussi une exigence. Il nous honore, mais il nous engage pleinement. Le mandat qui s'ouvre sera à la fois motivant et exigeant. Les années à venir ne seront pas simples, même si nous ne manquons pas collectivement d'optimisme. Elles demanderont de la lucidité, de la sérénité, de la constance et une vision claire. Elles exigeront un sens profond des responsabilités. C'est l'engagement que prend aujourd'hui ce nouveau conseil municipal. Je profite de la tribune qui m'est donnée aujourd'hui pour remercier très sincèrement cette très belle nouvelle majorité municipale, les nouveaux élus et ceux qui ne siègeront pas, mais avec qui nous avons porté un projet d'avenir pour Mayenne. Cette cohésion d'équipe est à l'image de la ville que nous souhaitons porter, car au-delà de la gestion du quotidien, nous avons une ambition. Porter une véritable vision pour Mayenne et son territoire. La vision d'une ville qui avance, sans renier ce qu'elle est, la vision d'une ville attractive, vivante, qui fait de son centre-ville un cœur battant, accueillant, accessible, où l'on a plaisir à vivre, à travailler et à se retrouver. La vision d'une ville attentive à la qualité de ses habitants, parce que c'est là que se construit concrètement le vivre-ensemble. Nous voulons une ville qui protège, qui protège le pouvoir d'achat de ses habitants autant que cela est possible, une ville qui agit pour faciliter l'accès aux soins, parce que c'est, monsieur le député, une attente légitime et majeure. Une ville qui garantit la sécurité, condition indispensable à la vie quotidienne. Nous voulons aussi une ville qui accompagne, une ville qui veille à la qualité de vie de toutes les générations, des plus jeunes d'entre nous aux plus anciens. Une ville qui soutient ses familles, ses associations, ses acteurs économiques, ses forces vives. Une ville qui finalement n'oublie personne. Nous voulons enfin une ville qui se projette, une ville qui prépare l'avenir avec lucidité et ambition, une ville qui s'inscrit pleinement dans son territoire, qui travaille avec ses partenaires, qui affirme sa place et son rôle, une ville forte dans une intercommunalité juste et équitable. Une intercommunalité qui coopère avec ses territoires voisins, une intercommunalité qui avance et qui rayonne. Nous connaissons les attentes des Mayennaises et des Mayennais, elles sont concrètes, elles sont justifiées et souvent urgentes. Nous y répondrons avec sérieux, détermination et solidité budgétaire. Les élections municipales nous donnent toute légitimité pour mettre en œuvre le projet que nous avons porté devant les habitants et pour lequel nous avons reçu la confiance claire des habitants. Mais cette légitimité n'est pas un acquis, elle se construit et se confirme chaque jour par l'action, par l'écoute et par les résultats. Car au fond, c'est bien là le sens de notre engagement, faire en sorte que l'action publique réponde concrètement au quotidien de chacune et de chacun pour améliorer la vie, la rendre plus simple, plus sereine, plus belle. Je mesure pleinement l'ampleur de la tâche, j'y suis prêt et je m'y engage avec confiance car je sais d'où je viens. Je suis un Mayennais parmi les Mayennais. Mayenne n'est pas seulement la ville où je vis, c'est la ville où j'ai grandi, où ma famille est enracinée depuis des générations. La ville qui m'a construit, la ville à laquelle je suis profondément attaché, presque viscéralement, c'est aussi la ville dans laquelle j'ai choisi, nous avons choisi à notre tour de faire grandir nos enfants. Alors oui, je crois connaître ce qui fait le caractère de Mayenne, son énergie, ce supplément d'âme qui nous unit. Cela me donne une conviction profonde, celle que Mayenne a tout pour avancer et se projeter, en restant fidèle à ce qu'elle est, pour offrir à chacune et chacun, à tous les âges de la vie, des plus jeunes aux plus anciens, la possibilité de s'y sentir bien et d'y trouver pleinement sa place. Je sais que nous pouvons y parvenir ensemble, avec engagement, avec exigence, avec humilité et avec un esprit constant de rassemblement. Alors, dès maintenant, mettons-nous toutes ensemble et tous ensemble au travail. Je vous remercie.

M. LE SCORNET : Monsieur le maire, chers collègues, les urnes ont rendu leur verdict et votre liste s'est largement imposée. C'est la démocratie, le score est sans appel. Nous vous souhaitons évidemment de réussir à accompagner au mieux Mayenne dans ses transitions. Les défis à relever, vous l'avez dit, sont nombreux et il faudra courage et détermination. Je veux aussi naturellement remercier nos électeurs pour leur confiance. Nous avons rassemblé 41 % des suffrages lors de ce scrutin, encore trop marqué par l'abstention. Pour rappel, la participation a été de 60 %, elle était de 75 % en 2008. Nous sommes fiers pour autant de notre bilan de ces six années en responsabilité pour les écoles publiques, pour la transition écologique en faveur du logement, pour l'accès aux soins, l'attractivité, la sécurité, l'emploi et la jeunesse. Pendant six ans, nous avons accompagné le changement plutôt que de miser sur l'immobilisme ou de faire adhérer aux recettes du passé. À croire qu'une école neuve, un réseau de chaleur, la prévention en

matière de santé, la mobilisation pour les médecins salariés ou pour l'hôpital pèsent finalement assez peu dans le choix, certains même préférant juger le bilan d'une équipe à l'aune des commentaires Facebook et du « Mayenne Bashing » ... Drôle d'époque. Lorsque Monsieur le maire et le prochain président ou présidente de Mayenne Communauté iront inaugurer certaines réalisations ou lancer certains chantiers, vous pourrez sûrement avoir une pensée émue pour celles et ceux qui les ont mis sur leurs fonds baptismaux. Vous aurez d'ailleurs pas mal d'occasions d'enfiler votre écharpe tricolore dans les prochaines semaines, dans les prochains mois. Le pôle culturel de Lassay, le jardin boréal, les micro-crèches intercommunales réparties sur le territoire afin d'en renforcer l'attractivité, les terrains de foot synthétiques intercommunaux répartis là encore sur le territoire, le local associant les associations caritatives rue Cugnot à Mayenne, l'inauguration du réseau de chaleur Mayenne Biomasse. La réalisation de la halle d'athlétisme intercommunale au parc municipal des sports Claude Leblanc, la rénovation en cours de l'école Anne-Sylvestre et l'étude engagée pour celle de Jules-Ferry, l'accès aménagé aux déplacements cyclables de la rue de Saint-Ouis, du pont du point du jour, l'étude à disposition pour l'aménagement du boulevard Jean Jaurès, la rénovation complète de la rue de Normandie. Ne pas oublier non plus la reprise, c'est un élément auquel je suis attaché, nous sommes très attachés, qui est la hausse démographique de la ville. Celle-ci devrait se poursuivre et s'amplifier du fait d'ailleurs de projets immobiliers à venir et la prise en compte aussi, c'est un élément nouveau, des familles des gendarmes qui jusqu'à présent en étaient exclus. Ne pas non plus oublier une étude approfondie pour une modernisation du centre-ville afin de le rendre plus attractif, plus accessible en mettant en valeur son activité commerciale et son patrimoine historique. Ne pas oublier tant de choses encore réalisées en cours de ce mandat 2020-2026, malgré les crises successives. Pour exemple et sans exhaustivité, le centre de santé intercommunal à Martigné, le soutien au pôle santé à Mayenne afin de contenir au maximum les difficultés d'accès aux soins, le soutien indéfectible au CHNM, la création d'une nouvelle internat, la préparation de l'accueil des médecins juniors, les réflexions engagées sur l'avenir bâtiminaire de l'IFSI, l'aménagement du boulevard Mendès France, le soutien sans faille à la vie associative, la politique scolaire, la rénovation de l'école Rosa Parks, la politique d'inclusion, pour mémoire donc en termes d'activités sportives, les activités périscolaires, la création du classe pour enfants autistes, Sport S'Handifférence, l'aménagement de la cale et la politique d'animation, la maison des alternants pour accueillir les jeunes dans les entreprises, le local gare pour accueillir et accompagner les jeunes. Mayenne doit rester cette ville fière et généreuse que nous aimons, vous l'avez dit. Cette phrase sera aussi notre feuille de route de votre opposition pour les prochaines années. Et ce pourquoi nous allons nous mobiliser sur les bancs de ce conseil municipal, dans les commissions, les groupes de travail ou lors des échanges avec les habitants. Nous serons une opposition constructive, participative, contributive, et d'abord dans les instances, car ce sont les lieux privilégiés d'expression du débat public. Nous aurons aussi nos lignes rouges, notre opposition claire à la semaine des quatre jours, s'agissant des rythmes scolaires, la remise en cause de la tarification sociale de la restauration scolaire, ou la remise en cause encore d'une forte ambition en matière d'environnement, en matière culturelle, en sont quelques exemples. Pour ma part, j'ai décidé de me mettre en retrait. Vous recevrez, monsieur le maire, dans quelques jours ma démission. Place à des têtes nouvelles qui auront la responsabilité de reconstruire une offre politique nouvelle à l'occasion des prochains scrutins. Je quitte cette instance la tête haute. Je crois que je n'ai pas à rougir du bilan, bien au contraire. Durant ces années, j'ai essayé avec constance et sincérité de défendre les intérêts de la ville et plus largement du territoire. Un engagement... dans le temps, au prix d'ailleurs de nombreux sacrifices, et j'ai évidemment une pensée émue pour ma famille. Petite anecdote, je vais cet après-midi passer le karcher pour nettoyer ma terrasse, je ne sais même pas si je sais encore l'utiliser. Vous l'avez dit, le maire est une responsabilité exigeante, difficile. Le maire est responsable de tout, même de la neige qui tombe en hiver. Mais le territoire que nous aimons tous vaut bien qu'on se défonce pour lui. Aujourd'hui, pour des raisons qui me sont propres, j'ai choisi de passer le relais, de passer la main. Elle ne remet pas en cause mon attachement à la commune, à ces femmes, à ces hommes qui y habitent. Je resterai toutefois un citoyen engagé. Je remercie les agents de nos collectivités, dévoués et animés du sens du service public, ainsi que toutes celles et ceux avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, les équipes municipales qui ont été pour moi d'une richesse humaine folle. Je remercie les habitants pour leur confiance, leurs échanges, leur diligence aussi, mais qui ont toujours été pour moi le sens de mon engagement. Pour terminer, je voulais citer un proverbe maori, que j'ai découvert il y a quelques jours et qui je trouve, illustre bien l'état d'esprit qui est le mien aujourd'hui. « Tourne-toi vers le soleil, l'ombre sera derrière toi. » Je vous remercie.

M. GUERALT : Tout d'abord, M. Mottais, félicitations pour votre élection. Dans votre programme, vous annoncez que vous mettrez en place un vrai statut de l'opposition municipale. Or, vous allez rapidement

devoir proposer à des membres de ce conseil municipal d'être désignés à des représentations, à des assemblées délibérantes et autres organisations. C'est pourquoi je vous pose cette question dès aujourd'hui. Prévoyez-vous, par exemple, que des membres de l'opposition puissent être titulaires aux côtés d'élus de la majorité pour représenter la ville ? Et quelles pourraient en être les modalités ? Invitez-vous un membre de l'opposition, par exemple, à siéger au bureau communautaire ? Ouvrirez-vous des présidences ou des coprésidences de commission ? Peut-être d'ailleurs, avez-vous déjà d'autres propositions en plus des précédentes que je viens de faire. D'autre part, seriez-vous prêt à reprendre certaines de nos propositions pour ce que vous appelez la gouvernance de la ville ? Je pense plus particulièrement aux commissions extramunicipales ouvertes aux habitants ou à des experts visant ainsi à enrichir la réflexion et à améliorer les décisions. Et éventuellement, quels sont vos autres projets ?

M. MOTTAIS : Pour répondre très simplement et je réponds à l'ensemble de l'opposition municipale, ce n'est pas une décision que je souhaite prendre seul ou que la majorité souhaite prendre seule, donc c'est une décision que nous prendrons de manière collective et l'ensemble des désignations aura lieu au Conseil municipal du 9 avril. Donc dans l'intervalle, nous aurons l'occasion de nous rencontrer et d'échanger pour définir ensemble les méthodes de travail et ce n'est pas aujourd'hui que j'imposerai mes méthodes, ce sont les méthodes qui seront concertées, donc nous ne manquerons pas, M. Guerault et mesdames et messieurs de l'opposition, de pouvoir se rencontrer dans l'intervalle, juste avant le conseil du 9 avril, pour définir l'ensemble des désignations à laquelle l'opposition peut en effet prétendre.

M. BESSIN : Monsieur le maire, je tiens à mon tour à m'associer à mes collègues et à vous adresser nos sincères félicitations qui sont l'aboutissement d'une certaine pugnacité, il faut bien le reconnaître. Monsieur le maire, Monsieur Mottais, nous sommes désormais votre groupe d'opposition. Nous aurons l'occasion, j'espère, de trouver des points d'entente, mais je sais aussi que ce mandat sera marqué par des désaccords nombreux sur des différences fondamentales qui nous opposent. Nous serons dans une opposition constructive, comme l'a dit Monsieur Le Scornet, mais avec malgré tout un préalable. Ce préalable, cette question et même ce doute s'imposent quant au climat du mandat. À l'issue du scrutin, la victoire est nette, mais la manière compte aussi. Et cette manière laissera des traces et une ville divisée pour encore longtemps. Parce que plusieurs dignes ont cédé pendant cette campagne, où, loin des traditions de ce que nous pensions être votre famille politique, vous avez, que vous le vouliez ou non, que ce soit volontaire ou non, été à la tête d'une véritable chasse à l'homme contre votre adversaire cédant à l'invective fréquente et pire même sur vos si chers réseaux sociaux. Vous avez laissé aux supporters déclarés, insulter et diffamer sans cesse les agents de la ville, des responsables associatifs ou même le maire sortant. Notre question la voici, elle est un peu illustrée de fait. Demain et pour les six ans qui viennent, lorsque nos désaccords apparaîtront, devons-nous nous attendre à un tel traitement de vos affidés ? Monsieur Mottais, vous êtes désormais maire de Mayenne, je pense que vous savez ce que cela représente, vous l'avez rappelé dans votre discours. Nous espérons que vous serez plus vigilant quant au respect de la dignité des différents acteurs et des élus que ne l'a été peut-être Adrien Mottais, le candidat. Ou nos propos seront-ils encore déformés par votre entourage potentiellement ? Vous avez tout à l'heure fait une déclaration en ce sens, mais nous espérons que vous saurez garantir une vie municipale et des échanges dans la dignité et l'honneur nécessaire à cette institution et à votre nouveau rôle. Nous y veillerons et nous espérons que le climat de ce mandat sera conforme à vos propos préliminaires dans votre discours.

M. MOTTAIS : Merci monsieur Bessin, vous me permettrez quelques éléments de réponse. J'observe que le ton est donné pour l'opposition qui, d'après Jean-Pierre, a été présentée comme étant une position constructive. Je suis étonné, surpris que vous gardiez en esprit de ce scrutin ce que vous semblez être la seule et unique raison du résultat, à savoir les réseaux sociaux. Je pense qu'un exercice d'introspection et de remise en question serait à mon sens intéressant pour que ce mandat à venir puisse gagner en hauteur de vue et en légitimité de la parole au sein de cette assemblée. Je ne reviendrai pas sur les réseaux sociaux, monsieur Bessin, que vous vilipendez, mais que vous utilisez bien allègrement pour critiquer la presse. En répondant à un article de presse, en le qualifiant de proche de Louis-Ferdinand Céline. J'invite chacune et chacun à se rappeler qui était Louis-Ferdinand Céline pendant la seconde Guerre mondiale. Ça ne vous honore pas, monsieur Bessin. Je n'irai pas plus loin parce que je n'ai pas envie que ce conseil municipal qui est un nouveau chapitre de Mayenne, qui est une nouvelle histoire qui s'ouvre à Mayenne. Je ne veux pas que ce conseil municipal soit entaché d'aigreur et de ressentiments. Je pense au contraire et je préfère, avec mes collègues, défendre l'optimisme et la bienveillance.

2 – Détermination du nombre d'adjoints

Le Maire rappelle les règles de calcul du nombre d'adjoints en faisant lecture de l'article du CGCT correspondant à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 8 le nombre d'adjoints.

3 – Election des adjoints

Le Maire rappelle les modalités de vote en faisant lecture de l'article du GCT correspondant à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] : 26
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Valérie JONES	26	Vingt-six

Après un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à la majorité, désigne Valérie JONES, Fabien DUTET, Francine ANGOT, Jean-Michel TRIDON, Véronique HOVART, Jean-Yves BREHIN, Gisèle GAINCHE et Xavier LE FAOU, adjoints au Maire de Mayenne.

M. MOTTAIS : J'ai donc le plaisir, la joie et l'honneur de déclarer première adjointe, Madame Valérie Jones, en charge de l'attractivité, du renouvellement urbain et de l'aménagement durable. Deuxième adjoint, Monsieur Fabien Dutet, en charge de l'accès aux soins, des solidarités et de la ville intergénérationnelle. Troisième adjointe, Madame Francine Angot, en charge de la crèche Bulle d'éveil, de l'enfance et de la citoyenneté. Quatrième adjoint, monsieur Jean-Michel Tridon, en charge des sports, de la vie associative et des événements. Cinquième adjointe, madame Véronique Hovart, en charge des finances, des ressources humaines et de l'administration générale. Sixième adjoint, monsieur Jean-Yves Bréhin, en charge du centre-ville, du commerce et de la vie locale. Septième adjointe, madame Gisèle Gainche, en charge de l'école, de la réussite éducative et de la restauration. Et huitième adjoint, monsieur Xavier Le Faou, en charge de la sécurité de proximité, de la prévention et de la démocratie locale. Félicitations à tous les huit.

ARTICLE L.1111-13 du CGCT :

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

ARTICLE L.1111-14 du CGCT :

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la charte de l' élu local.

A Mayenne, le 21 mars 2026

La secrétaire de séance
Floriane FOUCHER

Le Maire,
Adrien MOTTAIS

